

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Mars 2007

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2007 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2007

La séance débute à 19 heures sous la présidence de Monsieur André HABERLI, Maire,

Présents : André HABERLI, Patricia AUBERTHIER, Christine CHUTEAUX, Anna DOUDOU, Bernadette GENDRA, Claire-Lise GUILLON, Marielle PAILLARD, Patricia PILLON, Pierre DUMAREST, Georges DALLEMAGNE.

Absents : Martine CARMINATI, Alain BELLINA, Mario ZAFFINO.

Invitées : Laurence BARESI, Sabine LAURENCIN.

Date de convocation : 14 mars 2007.

Marielle PAILLARD accepte la fonction de secrétaire de séance.

Un document intitulé « Débat d'orientation budgétaire 2007 » est remis à chacun des membres du Conseil Municipal présent. Ce document contient :

- Compte administratif 2006 : Balance des sections de fonctionnement et d'investissement, détail des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, état de la dette, décision en matière de taux des contributions directes, quelques notes explicatives ;
- Projet de Budget primitif 2007 : Présentation générale par section, détail des recettes et des dépenses de chaque section, projet de décision en matière de contributions directes, quelques notes explicatives
- Bilan financier de 2001 à 2006

Bernadette GENDRA présente le compte administratif puis le projet de budget 2007.

Compte administratif 2006

• Section de fonctionnement

Elle a dégagé un excédent de 360 291.64 €.

Bernadette GENDRA détaille les recettes et les dépenses de la section.

• Section d'investissement

Elle a dégagé un excédent de 156 170.04 €.

Bernadette GENDRA détaille les recettes et les dépenses de la section.

Concernant les dépenses :

- Socle de la turbine (7236.66 €) : André HABERLI précise qu'une subvention a été demandée au Conseil Général. Patricia AUBERTHIER précise qu'elle reste opposée à cette dépense, pour deux raisons : premièrement, elle a été largement sous-évaluée au départ, deuxièmement, le Conseil municipal a été mis devant le fait accompli et n'a pas pu librement prendre sa décision. Patricia PILLON et Claire-Lise GUILLON sont du même avis.

- Entretien du village : Claire-Lise GUILLON regrette que l'on n'ait pas prévu plus pour l'entretien du village. Patricia AUBERTHIER note que si l'entretien du village est insuffisant, c'est que les employés n'ont plus assez de temps pour s'y consacrer. André HABERLI pense qu'il faut sans doute revoir la répartition des tâches et les priorités dans l'organisation du travail. Il ajoute que la commission bâtiments devra se pencher sur ces questions. Il propose que les questions de recrutement éventuel ou de sous-traitance de certains travaux soient abordées un peu plus tard dans le cadre de l'examen du projet de budget.

Concernant les recettes

Question de la taxe professionnelle : Bernadette GENDRA explique que la CCPG étudie actuellement la possibilité de mettre en place la taxe professionnelle unique. Claire-Lise GUILLON remarque que cela pourrait permettre de faire baisser le taux de taxe professionnelle de Challex et attirerait de nouvelles entreprises. Georges DALLEMAGNE répond que le problème est un peu plus complexe que cela puisque la plupart des entreprises artisanales sont au forfait minimum et que les plus gros contributeurs de la commune sont la SFMCP et la Maison de retraite. André HABERLI ajoute que les entreprises qui ont quitté le village sont parties moins pour des questions de fiscalité que de manque de locaux disponibles ou de place pour s'agrandir. Georges DALLEMAGNE pense que si la commune veut attirer des commerces, elle devra faire des efforts financiers conséquents. Patricia AUBERTHIER regrette que cette question n'ait pas fait partie des priorités de la commune. Georges DALLEMAGNE souligne que d'une part la commune s'est engagée dans un investissement important avec le bâtiment sportif et que d'autre part elle a fait réaliser des études par les chambres de commerce et des métiers qui montrent qu'en l'état actuel un commerce serait difficilement rentable.

Budget primitif 2007

André HABERLI annonce la fermeture prochaine du Centre de première intervention de Challex, en raison de l'insuffisance des effectifs (plusieurs départs sont programmés, il n'y a pas eu de nouveaux recrutements, il ne devrait rester plus que trois pompiers, ce qui ne leur permettra pas de partir en intervention). Georges DALLEMAGNE pense que l'on renonce un peu trop vite. André HABERLI explique que les pompiers ne souhaitent pas poursuivre dans les conditions actuelles. Il va cependant reprendre contact avec les officiers de Bellegarde pour voir ce qui peut être fait. Patricia AUBERTHIER demande ce que nous ferons du matériel si le centre ferme ses portes. André HABERLI répond que l'annonce étant très récente, cette question n'a pas encore été étudiée.

• Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'élève à 908 441.64 €.

Dépenses de fonctionnement

Article 611 : Bernadette GENDRA explique qu'une enveloppe de 15 000 € a été prévue pour sous-traiter l'entretien d'une partie des espaces verts.

Décisions : l'embauche d'une troisième personne au service technique n'est pas opportune en fin de mandat. Le Conseil municipal accepte que certains travaux d'entretien d'espaces verts soient sous-traités dans le cadre de l'enveloppe de 15 000 €, sous réserve que :

- plusieurs devis détaillés d'entreprises d'entretien d'espaces verts soient présentés à la Commission Bâtiment ;
- la répartition des tâches entre les employés communaux soit redéfinie et un programme de travail clair et précis soit établi.

D'autre part, la commune recrutera des emplois d'été, comme les années précédentes (remplacement des congés annuels).

Article 6135 : la commune a prévu de louer la nacelle quatre jours supplémentaires pour la pose et le retrait des décorations pour le Festival des musiques. Le Conseil accepte la proposition.

Article 61521 : Réparation du terrain stabilisé, sur lequel l'eau ne s'évacue plus (coût = environ 9 600 €). Le Conseil accepte la proposition.

Article 6227 Frais d'actes et de contentieux : le poste se monte à 14 000 € (dont 9 000 € de provision pour le paiement de l'expertise des Anges et 5 000 € de provision en cas de contentieux avec l'entreprise De Giorgi). André HABERLI explique que l'entreprise De Giorgi a produit un mémoire en réclamation dans lequel il demandait une somme de 60 000 € : 1°) pour couvrir un coût lié à des travaux effectués en supplément, non prévus au cahier des charges, et non demandés par le maître d'ouvrage ; 2°) des indemnités liées à des retards de chantier. Pour l'instant la SEDA suit ce dossier et nous avons refusé de lui payer cette somme, d'autant que nous avons eu plusieurs malfaçons à lui reprocher. Claire-Lise GUILLON pense que la commune ne devrait pas supporter les frais de contentieux, et que la SEDA aurait dû pouvoir prévenir ce problème. Pierre DUMAREST fait état d'une discussion qu'il aurait eu Monsieur Vernet de la SEDA selon laquelle De Giorgi ne réclamerait plus qu'une somme résiduelle de 5 000 € après déduction des malfaçons. Georges DALLEMAGNE explique que si ce contentieux devait se poursuivre pour une telle somme, la commune devrait peut-être envisager une transaction. André HABERLI et Pierre DUMAREST soulignent que l'objectif de la commune et de la SEDA est de ne pas avoir à payer ce que demande De Giorgi. Le Conseil décide de maintenir les 14 000 € sur cet article.

Article 6257 Frais de réceptions : Le poste se monte à 8 500 €. Mario ZAFFINO a demandé que l'on augmente le budget du feu d'artifice du 14 juillet, de 3 000 € à 3 300 €. Le spectacle offert étant déjà de bonne qualité avec ce budget là, le Conseil décide de le laisser à 3 000 €. En outre, Bernadette GENDRA explique que nous passons sur ce poste les factures liées à la cérémonie des vœux, au repas de la commune, à diverses réceptions organisées au cours de l'année.

• Section d'investissement

Le budget d'investissement se monte à 1 322 937.20 €.

Dépenses d'investissement

- Guirlandes de Noël : la budget passe de 1 700 € à 3 500 € (objectif de la commission : finir la rue des Ecoles, faire la Rue Saint Maurice, mettre une guirlande « Bonnes Fêtes » vers la mairie) Georges DALLEMAGNE demande que ces guirlandes ne soient pas installées dans les rues promises à l'enfouissement des réseaux. Le Conseil accepte la proposition.

- Provision pour renouvellement du matériel de voirie : 3 000 €. Le Conseil accepte la proposition.

- Station d'épuration : en raison du retard pris par le projet et de son recalibrage, Bernadette GENDRA propose de ne mettre au budget que 50 % de la somme envisagée par la CCPG, soit 75 000 €. Le Conseil accepte la proposition

- Bibliothèque : Bernadette GENDRA explique que 60 000 € ont été prévus pour l'instant, pour montrer la volonté de la commune de travailler sur ce projet, même si nous n'en sommes qu'au début de la réflexion. Georges DALLEMAGNE

propose que la commune mandate le CAUE pour effectuer une étude d'ensemble sur le secteur, prenant en compte l'extension de l'école, l'insertion de la bibliothèque et éventuellement la création d'une crèche par la communauté de communes. Claire-Lise GUILLON demande pourquoi l'on veut tout regrouper dans le même secteur, elle pense que la crèche pourrait être installée ailleurs dans le village, par exemple dans la maison de la Treille. André HABERLI pense que nous pourrions prendre le temps d'étudier ces propositions, d'autant que le projet crèche ne devrait pas voir le jour avant 2009. Le Conseil accepte le budget de 60 000 € pour la bibliothèque.

- Aménagements de sécurité : budget de 180 000 €. André HABERLI pense qu'il faudra prioriser les travaux sur la rue du Château afin que nous puissions enchaîner après ceux du SIEA. La Commission bâtiments se réunira pour étudier les devis. Le Conseil accepte la proposition d'un budget de 180 000 €.

- Espace à vocation sportive et socioculturelle :

Jeux d'enfants : Le Conseil choisit d'installer l'espace de jeux en bois, en remplacement de celui qui a dû être démonté : coût environ 18 000 € ;

Skate Park : Le Conseil décide de ne pas investir cette année dans l'achat d'un nouvel élément, mais de prévoir une provision équivalant à 50% de la somme totale (soit 12 000 €) ;

Lave-vaisselle (1 900 €) : Le Conseil n'étant pas certain de l'utilité de cet équipement, il préfère attendre l'année prochaine pour voir s'il y a une réelle demande des utilisateurs.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 2 avril 2007 à 19h.

La séance est levée à 23 heures 30.